

DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA**

DÉCISION N°2025-1

OBJET : Convention d'intervention au collège de Saint-Amour de janvier à juillet 2025

Le Président de la Communauté de Communes Porte du Jura

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-57 en date du 10 juillet 2020, modifiée par les délibérations n°2021-57, 2021-137, 2022-31, 2023-57, 2023-99, 2023-130 et 2024-72, portant les délégations de compétences du Conseil Communautaire au Président, pour la durée de son mandat ;

DÉCIDE

Article 1 : la signature d'une convention d'intervention à passer entre le collège Lucien Febvre de Saint-Amour et la Communauté de commune Porte du Jura dont l'objet est la réalisation de deux séances hebdomadaires d'une heure d'échanges ou de réalisation de projets, au sein du collège, en faveur des collégiens.

Fait à Beaufort Orbagna,
Le 9 janvier 2025,

Le Président.

The image shows a blue ink signature and an official circular seal. The seal features a central emblem with a figure and the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'PORTE DU JURA' at the bottom, flanked by two stars.